



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

CAB/TF/260706
Affaire suivie par Thomas FOURGEOT

Cergy, le 6 juillet 2026

Le préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les maires du
département du Val-d'Oise

Objet : Mesures de sécurité à l'occasion des festivités du 14 juillet.

P.J. : 3

Les nuits des 13 et 14 juillet sont traditionnellement connues pour concentrer les phénomènes de violences urbaines et être propices aux incendies de poubelles et de véhicules, troublant l'ordre public et portant atteinte à la sécurité et aux biens de nos concitoyens.

Afin de prévenir de tels débordements, j'ai décidé d'interdire temporairement l'acquisition, la détention et le transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, ainsi que la détention et le transport de carburant dans des conteneurs individuels par des particuliers.

Ces mesures sont applicables du jeudi 9 juillet 2026 à partir de 12h00 jusqu'au mercredi 15 juillet 2026 à 08h00, dans tout le département du Val-d'Oise.

En complément de ces deux arrêtés dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, je vous transmets une fiche sur les mesures à prendre pour limiter les violences éventuelles grâce à une vigilance renforcée pendant les nuits des 13 et 14 juillet 2026. Je vous invite également à prendre contact avec les bailleurs de votre commune afin de les sensibiliser sur les mesures de sécurité qui pourraient être prises à titre préventif.

Le commandant de brigade de gendarmerie ou le commissaire de police compétents sont à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information ou conseils utiles.

*Je vous remercie également
d'être resté en contact et pour
ces mêmes dispositions pour
les matchs futurs concernant
l'équipe de France lors de la coupe du monde*

Le préfet,

Philippe COURT

Copie à :

- Madame et messieurs les sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale
- Monsieur le commandant de groupement de gendarmerie départementale
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours
- Madame la directrice départementale de la protection des populations

* *
*